

## COMPTE RENDU DE LA CAPD DU 2 JUIN 2009

### 1- INEAT/EXEAT

Le département étant toujours en excédent (+ d'enseignants que de postes budgétaires), **l'IA accorde tous les exeat (y compris pour les PE2 qui souhaiteraient quitter le département) mais n'envisage aucun ineat jusqu'à nouvel ordre.**

Le problème, c'est que, la situation étant identique dans de nombreux départements, **les possibilités de mutations sont quasiment impossibles.**

**Une fois de plus, les personnels et leurs familles sont les victimes des dysfonctionnements du système.**

### 2- TEMPS PARTIEL

A priori, **tous les temps partiels sont accordés.**

L'administration a pris en compte les modifications de dernière minute (annulation ou changement de quotité).

**Direction et temps partiel à 50 % :** l'IA ayant supprimé la possibilité d'un temps partiel sur autorisation à 50 % pour les postes de direction, certains collègues ont modifié leur quotité de travail, d'autres l'ont maintenue.

**L'IA n'a pas encore pris de décision à ce sujet.**

**Le SE-UNSA a demandé que les collègues qui ont respecté la circulaire départementale ne soient pas pénalisés.**

### 3- MOUVEMENT 2009

**Le SE-UNSA a dénoncé les conditions du mouvement 2009** (voir notre déclaration).

**Ayant scrupuleusement vérifié tous les barèmes et toutes les affectations, nous avons demandé que tous les collègues lésés soient rétablis dans leur droit.**

**De nombreuses modifications ont eu lieu (voir tableau ci-dessous).**

**Chacune déclenchant une réaction "en chaîne", environ 10 % des affectations ont été modifiées.**

D'où des annonces multiples et parfois contradictoires, ce dont nous vous prions de bien vouloir nous excuser.

MODIFICATIONS D'AFFECTATIONS			
Motifs :	à l'initiative de :		
	IA	SE-UNSA	SNUipp
Diplôme spécifique requis	2		
Erreur sur le nombre de postes disponibles	1		
Erreurs de barèmes	1	1	
Respect des règles du mouvement*		5	
Application Loi Handicap			1
Annulation de départ en retraite	1		1
Formation spécialisée en alternance	1		
Affectation non conforme au vœu		1	
Affectation sur poste resté vacant	3	1	
Annulation de vœux	2		
<b>Total :</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>2</b>
<b>Nbre de collègues rétablis dans leurs droits</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>2</b>

\* **Explication sur les mesures dérogatoires prises par l'IA :** contrairement aux règles du mouvement, **l'IA avait décidé d'accorder des priorités d'affectations ou des points supplémentaires à certains collègues victimes de fermeture de postes (ce que nous avons qualifié de "petits arrangements", ne visant par là que l'administration qui avait cherché à acheter la paix sociale).**

Le SE-UNSA a fait remarquer que :

- cette décision privait des titulaires du poste auquel ils avaient droit ;
- tous les collègues dont le poste était fermé ne bénéficiaient pas des mêmes mesures ;
- si les règles du mouvement devaient être modifiées, cela ne pouvait être que pour l'ensemble des collègues, sans exception ;
- preuves à l'appui, l'application stricte des règles ferait arriver un plus grand nombre de collègues sur un vœu préférentiel (dont des collègues bénéficiaires des mesures dérogatoires !).

L'IA a alors annulé les mesures dérogatoires.

**(Pour ceux qui en douteraient de la véracité de notre compte rendu, le procès verbal établi par l'administration fera foi.)**

### 4- EVS

Les nouveaux recrutements sont déjà en cours (contrats d'un an).

**L'action intersyndicale se poursuit pour que les EVS dont le contrat arrive à son terme ne soient pas spoliés** (en termes de finances, de formation et de perspectives de réinsertion).

**5- NOMINATION DES IEN** L'IA a confirmé ce que nous écrivions :

- M. BONVARLET deviendra IEN adjoint à l'IA.
- Mme MARTIN deviendra IEN "Pré-élémentaire" (mission départementale ; chaque IEN de circonscription conservant la gestion et l'inspection des enseignants de maternelle de sa circonscription).
- Le poste d'IEN ASH, devenu vacant, sera attribué lors de la 2<sup>nd</sup>e phase du mouvement des IEN.
- Le poste d'IEN à CONFOLENS est attribué à M. BRUNIE